

Amherst, le 14 août 2017

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 14^e jour du mois d'août 2017, à laquelle sont présents le maire, monsieur Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Denise Charlebois	Robert Laperrière
Yves Duval	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint est aussi présent.

RÉFLEXION DU MOIS : Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès. (Nelson Mandela)

Monsieur le maire soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 14 août 2017

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 10 juillet 2017**
Résolutions numéros 160.07.2017 à 179.07.2017 inclusivement.
4. **Ratification des déboursés pour le mois de juillet 2017**
 - 4.1. Déboursés du 01-06-2017 au 30-06-2017 pour un montant total de 225 648.17 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 68 582.26 \$
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
 - 6.1 Autorisation de signature
 - 6.2 Autorisation d'achat – Enregistreur de données sur le débitmètre et les réservoirs
7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Dépôt bilan mensuel juillet 2017
8. **Travaux publics**
9. **Hygiène du milieu et environnement**
 - 9.1 Analyse d'eau – Association des propriétaires du lac Rond
10. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Dépôt rapport – Martin Léger

- 11. Loisirs et culture
- 12. Histoire et patrimoine
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)
- 14- Période de questions
- 15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 180.08.2017 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à la majorité

3 RÉS 181.08.2017 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le directeur général adjoint soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal du 10 juillet 2017, résolutions numéros 160-17 à 179-17 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2017

4.1 RÉS 182.08.2017 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2017

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-07-2017 au 31-07-2017 pour un montant total de 225 648.17 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 68 582.26 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 183.08.2017 AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'absence pour une période indéterminée de madame Bernadette Ouellette, directrice générale ;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE le conseil désigne monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à titre de remplaçant pour la période d'absence de madame Bernadette Ouellette;

QUE monsieur Martin Léger soit autorisé à signer à partir des présentes tous les documents concernant les affaires municipales incluant les affaires qui demeurent non réglées et pour lesquelles madame Bernadette Ouellette avait été désignée;

QUE monsieur Martin Léger soit également désigné comme fonctionnaire représentant la municipalité du Canton d'Amherst à l'égard de tout compte que la municipalité détient ou détiendra auprès des institutions bancaires avec lesquelles elle transige.

Adoptée à l'unanimité

6.2 **RÉS 184.08.2017** **AUTORISATION D'ACHAT – ENREGISTREUR DE
DONNÉES POUR LE RÉSERVOIR GRAVITAIRE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau Potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit également installer un enregistreur de données sur le réservoir gravitaire nécessaire pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne;

CONSIDÉRANT que présentement il n'y a pas d'enregistreur de données qui permettrait de mesurer ces quantités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE la Municipalité du Canton d'Amherst s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2018 à :

- Faire les corrections nécessaires pour assurer que l'enregistreur de données soit installé adéquatement;
- Vérifier que la quantité d'eau distribuée est enregistrée en continue.

QUE le conseil autorise monsieur Guylain Charlebois à procéder à l'achat et l'installation d'un enregistreur de données tel que requis dans le cadre de la Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau Potable.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT BILAN MENSUEL JUILLET 2017

Monsieur le conseiller Yves Duval, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois juillet 2017. Il y a encore eu des problèmes de réception au niveau des téléavertisseurs. Une relance auprès de Bell Canada sera faite.

8 TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**9.1 RÉS 185.08.2017 ANALYSE D'EAU – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
LAC ROND**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Association des propriétaires du lac Rond pour défrayer une partie du coût des analyses de la qualité de l'eau du lac Rond ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accorde une aide financière de 186.00 \$, représentant 50% du coût des analyses, à l'Association des propriétaires du lac Rond pour les analyses de la qualité de l'eau du lac Rond.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE M. MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juillet 2017.

11 LOISIRS ET CULTURE

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 RÉS 186.08.2017 VITESSE DES EMBARCATIONS MOTORISÉES SUR LA RIVIÈRE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT la problématique de vitesse des embarcations moteur principalement sur la section de la rivière Maskinongé entre le lac Cameron et le lac Jean-Jeune;

CONSIDÉRANT que la vitesse excessive des embarcations motorisées représente un danger pour la sécurité des personnes et est une source d'érosion des berges;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prévoit les sommes nécessaires à l'achat et l'installation de bornes de limitation de vitesse au budget 2018.

Adoptée à la majorité

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 187.08.2017 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QU'À 20h15mn la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

Bernard Lapointe
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Bernard Lapointe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bernard Lapointe,
Maire